

**Mise en garde**

**Le document ci-après reproduit les résolutions et actes du conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines erreurs se soient glissées ou que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes et nous nous en excusons. En aucun cas des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par le Secrétaire de l'arrondissement et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu.**

**Copie authentique du procès-verbal des séances et des actes du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au Secrétaire de l'arrondissement.**



---

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil  
d'arrondissement  
tenue le lundi 5 août 2019 à 11 h  
5650, rue D'Iberville, 2e étage**

---

**PRÉSENCES :**

Monsieur François William Croteau, Maire d'arrondissement  
Monsieur François Limoges, Conseiller du district de Saint-Édouard  
Madame Christine Gosselin, Conseillère du district du Vieux-Rosemont  
Monsieur Jocelyn Pauzé, Conseiller du district de Marie-Victorin

**ABSENCE :**

Madame Stephanie Watt, Conseillère du district d'Étienne-Desmarteau

**AUTRES PRÉSENCES :**

Monsieur Daniel Moreau, Directeur de la culture des sports des loisirs et du développement social  
Madame Guylaine Déziel, Directrice du développement du territoire et des études techniques  
Monsieur Arnaud Saint-Laurent, Secrétaire d'arrondissement

---

Le maire d'arrondissement déclare la séance ouverte à 11 h 00.

---

**CA19 26 0237**

**Adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil  
d'arrondissement du 5 août 2019 à 11 h**

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Christine Gosselin

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 5 août 2019 à 11 h.

Adoptée à l'unanimité.

---

**10.02 – Point d'information des conseiller**

---

**10.03 - Période de questions du public**

En l'absence d'assistance, la période de questions du public n'a pas lieu.

---

**CA19 26 0238**

**Accepter l'implantation d'une voie réservée sur l'avenue Papineau entre la rue Jean-Talon et la limite sud de l'arrondissement – Édicter une ordonnance pour l'implantation d'une voie réservée pour autobus, taxis et covoiturage, sur l'avenue Papineau, entre la rue Jean-Talon et la limite sud de l'arrondissement, en direction sud de 6 h 30 à 9 h 30 et en direction nord de 15 h 30 à 18 h 30, du lundi au vendredi, dans le cadre du Mouvement Orange de la STM**

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'édicter l'ordonnance numéro 2019-26-062, en vertu de l'article 3 du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., C. C-4.1), pour l'implantation d'une voie réservée pour autobus, taxis et covoiturage, en rive, sur le côté ouest de l'avenue Papineau, entre la rue Jean-Talon et la limite sud de l'arrondissement, de 6 h 30 à 9 h 30, du lundi au vendredi, et l'implantation d'une voie réservée pour autobus, taxis et covoiturage, en rive, sur le côté est de l'axe Papineau, entre la limite sud de l'arrondissement et la rue Jean-Talon, dans le cadre du Plan Orange de la STM pour soulager la branche est de la ligne orange.

Adoptée à l'unanimité.

40.01 1194646009

---

L'ordre du jour étant épuisé, le maire d'arrondissement déclare la séance levée à 11 h 01.

---

François William Croteau  
Maire d'arrondissement

---

Arnaud Saint-Laurent  
Secrétaire d'arrondissement

---

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 12 août 2019.

